

Direction de la Diffusion et de l'Action régionale

H 2018/02

**Les dynamiques de la qualité de vie dans
les territoires**

Robert Reynard

Pascal Vialette

Document de travail



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

*Série des documents de travail
de la Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale*

Les dynamiques de la qualité de vie dans les territoires

Robert Reynard

Pascal Vialette

Insee, PSAR Synthèses locales

Mai 2018

Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.

Working papers do not reflect the position of INSEE but only their author's views.

Résumé

Au cours de la décennie écoulée, la qualité de vie, mesurée à travers une vingtaine d'indicateurs couvrant plus d'une dizaine de dimensions (revenus, santé, emploi, logement, accès aux services, etc.) évolue différemment selon les territoires. Pour la moitié des indicateurs, les dynamiques traduisent une tendance globale à la convergence des territoires, mais certaines évolutions locales vont dans le sens d'une augmentation des disparités spatiales.

Ainsi, dans 11 % des territoires, initialement en position défavorable, la qualité de vie s'est encore dégradée depuis le début des années 2000. Ce constat trouve son origine dans l'aggravation des difficultés sociales. Les territoires concernés se situent souvent dans d'anciennes régions industrielles. À l'inverse, dans un nombre équivalent de territoires, en situation plutôt favorable, la qualité de vie s'est améliorée. Il s'agit fréquemment de territoires localisés à proximité de métropoles dynamiques sur les plans démographique et économique.

Mots clés : qualité de vie, disparités spatiales, convergence

Abstract

Over the past decade, quality of life, measured by some twenty indicators covering more than ten dimensions (income, health, employment, housing, access to services, etc.), has evolved differently according to territory. For half of the indicators, the dynamics reflect a global trend towards convergence of territories, but some local trends point towards an increase in spatial disparities.

Thus, in 11% of the territories, initially in an unfavourable position, the quality of life has further deteriorated since the early 2000s. This finding has its origin in the aggravation of social difficulties. The territories concerned are often located in former industrial regions. Conversely, in an equivalent number of territories, in a rather favourable situation, the quality of life has improved. These are often territories located close to dynamic metropolises in demographic and economic terms.

Keywords: quality of life, spatial disparities, convergence

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| L'origine des travaux sur la qualité de vie..... | 6 |
| Les dimensions de la qualité de vie..... | 7 |
| Une approche de la qualité de vie dans les territoires..... | 9 |
| Huit types de territoires de vie..... | 11 |
| Les dynamiques territoriales de la qualité de vie..... | 13 |
| Des évolutions différenciées à l'échelle des territoires..... | 16 |
| Une approche synthétique des évolutions de la qualité de vie dans les territoires | 21 |

L'origine des travaux sur la qualité de vie

Les travaux réalisés par l'Insee sur la qualité de vie dans les territoires trouvent leur origine dans la publication, en septembre 2009, du rapport de la « Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », présidée par Joseph E. Stiglitz. Ce rapport, souvent dénommé « rapport Stiglitz », s'intéresse aux questions relatives au produit intérieur brut et aux problématiques du développement durable, mais il traite également de la mesure du bien-être et de la qualité de vie. À cet effet, il présente trois approches conceptuelles qui peuvent guider cette mesure. La première approche s'appuie sur la notion de « bien-être subjectif », qui est également dénommée « bien-être ressenti » par certains auteurs, en ce sens où ce sont les individus eux-mêmes qui portent une appréciation sur leur propre qualité de vie. La deuxième approche découle de la notion de « capacités », ou « capabilités », inspirée des travaux de l'économiste Armatya Sen. Elle met l'accent sur la liberté qu'a ou non chaque individu de choisir son mode de vie, relativement à ses conditions d'existence dans la société. La troisième approche est fondée sur la notion « d'allocations équitables », qui correspond à une pondération individuelle des différentes dimensions non monétaires de la qualité de vie.

Dans la première approche, les mesures du bien-être passent obligatoirement par un questionnement direct des individus sur l'opinion qu'ils ont de leur propre qualité de vie. Pour ce faire, une enquête spécifique a été réalisée par l'Insee en mai 2011, auprès d'un échantillon de 10 000 individus. Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une publication par l'Insee (Amiel, Godefroy, Lollivier, 2013). Ils montrent notamment que le degré de satisfaction dans la vie, ou sentiment de bien-être déclaré par les individus, n'est pas seulement lié à leur niveau de revenus, même si cet élément joue un rôle important. D'autres aspects interviennent également, tels que la santé, les conditions de logement, les liens sociaux, l'insécurité, etc.

Les deux autres approches mettent en priorité l'accent sur les conditions objectives de vie des personnes. Néanmoins, le choix des dimensions prises en compte et leur importance relative peuvent varier. Ainsi, le fait de retenir ou non telle ou telle dimension présente un caractère subjectif, voire arbitraire, chaque individu pouvant, compte tenu de son vécu, de son mode de vie et de ses conditions de vie, valoriser ou non tel ou tel aspect. Cependant, dans la plupart des travaux réalisés sur les déterminants objectifs de la qualité de vie, un relatif consensus apparaît pour la plupart des dimensions. Il en résulte un « tronc commun » de dimensions incontournables, que l'on retrouve dans plusieurs publications.

À la suite du rapport Stiglitz, les travaux effectués par l'OCDE dans le cadre du projet « Better Life Index » reposent également sur une approche multidimensionnelle. Neuf dimensions initiales ont été retenues dans ce projet. Trois d'entre elles relèvent directement des conditions matérielles de vie : revenus, emploi, logement. Trois autres reflètent des dimensions plus qualitatives des conditions de vie : éducation, santé,

engagement civique. Les trois dernières se rattachent plutôt au cadre de vie : environnement, sécurité, accès aux services. Mais cette première classification des dimensions de la qualité de vie n'est pas univoque, car certaines dimensions sont liées entre elles et ne peuvent pas être classées dans un seul domaine. Par exemple, les conditions de logement constituent aussi une composante importante du cadre de vie. C'est pourquoi il nous semble utile d'examiner successivement chacune des dimensions, afin d'explicitier son apport à la compréhension de la qualité de vie.

Les dimensions de la qualité de vie

Le niveau des revenus constituent la première dimension. Même si la qualité de vie ne se résume évidemment pas aux ressources monétaires, de très nombreuses études montrent que le niveau de vie est une dimension qui est très liée à beaucoup d'autres (notamment la santé, l'éducation, le logement, etc.). Le niveau des revenus dans un pays, une région ou un territoire, ne doit pas être confondu avec le niveau des richesses produites, compte tenu des mécanismes de répartition, de transferts et de redistribution des richesses. Par ailleurs, au-delà du revenu moyen (ou médian), la question des inégalités de revenus est également soulevée. Certains auteurs (Pickett, Wilkinson, 2013) montrent ainsi que les inégalités de revenus, plus que le niveau moyen, ont un effet négatif sur le bien-être global de la société.

Le niveau des revenus doit être mis en relation avec les questions de l'emploi et du chômage. En effet, les revenus issus d'activités, salariées ou non-salariées, représentent près des trois quarts du revenu disponible des ménages. Malgré les dispositifs d'assurance chômage, la perte d'emploi se traduit fréquemment par une diminution du revenu. De plus, l'emploi, indépendamment de la rémunération qu'il procure, constitue un facteur d'intégration dans la société et favorise les relations sociales. Cependant, la qualité de l'emploi occupé doit également être prise en compte. L'augmentation du nombre d'emplois précaires (contrats courts, intérim, temps partiel non choisi, etc.) peut porter préjudice à la qualité de vie des salariés. De même, plus que le chômage, c'est le chômage de longue durée qui peut conduire à des situations de grandes difficultés sociales.

Les conditions de logement, qui sont à la charnière entre les conditions matérielles et le cadre de vie, constituent, dans tous les travaux sur la qualité de vie, une autre dimension essentielle. Non seulement le logement représente un poste important dans les dépenses des ménages, mais le fait de disposer de bonnes conditions de logement correspond à une aspiration générale de la population. Les caractéristiques d'occupation des logements, leur confort et les prix de l'immobilier sont très variables d'un pays à l'autre, et, au sein des pays, d'une région à l'autre. Avec l'accès à l'emploi, l'accès à un logement plus spacieux et plus confortable constitue un des principaux facteurs de la mobilité résidentielle.

L'éducation est un facteur central de la qualité de vie. Non seulement, elle permet d'accéder à un emploi dont l'intérêt, par la mise en œuvre de compétences plus étendues, et le niveau de rémunération seront en général plus élevés, mais, en outre, l'éducation est une condition indispensable pour participer activement à la vie sociale et citoyenne et pour accéder à la culture. De plus, un niveau élevé d'éducation va

souvent de pair avec des comportements plus soucieux de la santé et de l'environnement, qui constituent d'autres dimensions de la qualité de vie.

La santé est également une des principales dimensions de la qualité de vie. Avec le revenu et l'éducation, elle constitue une des trois composantes de l'indice de développement humain (IDH), calculé depuis 1990 par le programme des Nations Unies pour le développement. L'état de santé détermine à la fois l'espérance de vie, calculée à partir des données de mortalité par sexe et âge, et la qualité de vie, que l'on peut apprécier à travers les statistiques de morbidité.

L'engagement civique reflète l'implication des citoyens dans la vie collective et les grands enjeux de la société. Même si sa contribution au bien-être individuel n'est pas évidente, il participe du « vivre-ensemble » qui améliore la cohésion sociale et le bien-être collectif. De plus, il permet de garantir une gouvernance qui prenne mieux en compte les aspirations de la population. Même si les conditions de l'engagement civique (liberté d'association, représentation politique, etc.) sont déterminées par les lois de chaque pays, le degré réel d'implication des citoyens est très variable au sein des pays. Il dépend de nombreux facteurs, dont le niveau d'éducation, ce qui traduit à nouveau les relations entre les différentes dimensions de la qualité de vie.

La dimension de l'environnement est importante non seulement du point de vue du développement durable, mais du fait de son impact direct sur la qualité de vie de la population. En effet, la qualité de l'air, la qualité de l'eau ou celle de l'alimentation ont des conséquences à court ou moyen terme sur la santé. De plus, le cadre de vie, par les aménités qu'il apporte, qu'il s'agisse de la qualité des paysages ou de la présence d'espaces naturels, contribue au bien-être de la population. Enfin, les problématiques environnementales intègrent aussi des aspects en lien avec la sécurité des personnes (prévention des risques industriels ou des catastrophes naturelles).

Outre les questions environnementales, la sécurité des personnes recouvre également d'autres aspects. D'une part, les phénomènes de criminalité et de délinquance, même lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la vie des personnes, portent préjudice à leur quiétude et génèrent des comportements de peur ou d'angoisse qui nuisent à la qualité de vie. D'autre part, l'insécurité économique, souvent en lien avec le chômage, la précarité de l'emploi ou la perte de revenus, constitue également un facteur négatif pour la qualité de vie.

Une autre condition de la qualité de vie réside dans la possibilité d'accéder facilement aux services publics ou privés les plus courants, qu'il s'agisse de services ou de professionnels de santé, d'établissements d'enseignement, d'équipements culturels ou sportifs, de commerces ou d'administrations accueillant le public. La présence de ces services dans les villes constitue un des éléments principaux des aménités urbaines. Pour les territoires moins denses, les problématiques d'accessibilité sont au cœur des politiques d'aménagement du territoire en faveur du « désenclavement », qui passent par l'amélioration des infrastructures de transport, le maintien de services publics et les dispositifs d'incitation à l'installation pour les professionnels de santé, par exemple.

Au-delà de ces neuf dimensions de la qualité de vie, le rapport Stiglitz souligne également l'intérêt de prendre en compte deux autres dimensions, que sont les liens sociaux et les activités personnelles. Le fait de bénéficier d'un tissu de relations

sociales est un facteur positif pour la qualité de vie. À l'inverse, la solitude a en général un impact négatif sur la qualité de vie, notamment pour certaines catégories de population (personnes en situation de difficultés économiques, personnes âgées, etc.). De même, le fait de valoriser certaines activités personnelles (loisirs, vie privée, etc.) améliore la qualité de vie des individus. Ceci passe par la recherche d'un équilibre plus harmonieux entre vie privée et vie professionnelle, et par une meilleure gestion du temps contraint (trajets domicile-travail, par exemple).

Dans les travaux portant sur la qualité de vie que nous avons examinés, la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas absente, mais elle apparaît plutôt comme une question transversale. Il nous a semblé qu'elle devait constituer une dimension à part entière. En effet, nous considérons que la persistance d'inégalités entre les femmes et les hommes n'est pas seulement un facteur négatif pour la qualité de vie des femmes, mais pour celle de l'ensemble de la population.

En résumé, ce panorama des recommandations du rapport Stiglitz et des travaux effectués par l'OCDE montre que le nombre de dimensions qui méritent d'être prises en compte pour tenter de mesurer la qualité de vie n'est pas figé par des prescriptions normatives. Ceci est d'autant plus vrai que certaines dimensions peuvent elles-mêmes être scindées en sous-dimensions. Par exemple la dimension des liens sociaux ou celle des activités personnelles peut en faire émerger une nouvelle, ayant trait à la participation à la vie associative, culturelle et sportive, qui recoupe et précise les deux précédentes. De même, dans une société où le droit à la mobilité apparaît comme une composante essentielle de la qualité de vie, une dimension liée aux transports semble indispensable, même si elle éclaire en partie les dimensions d'accès à l'emploi, aux loisirs et aux services.

Une approche de la qualité de vie dans les territoires

Dans les travaux réalisés par l'Insee en 2014 sur la qualité de vie dans les territoires (Reynard, Vialette, 2014), ce sont finalement 13 dimensions qui ont été retenues : accessibilité aux équipements, culture-sports-loisirs-vie associative, éducation, égalité femmes-hommes, emploi-travail, environnement, équilibre travail-vie privée, logement, relations sociales, revenus, santé, transports, vie citoyenne. Pour chacune des dimensions, un ou plusieurs indicateurs fondés sur des données statistiques ont été sélectionnés. Le choix des indicateurs a été effectué au regard de deux critères : pertinence pour éclairer la qualité de vie dans la dimension retenue et disponibilité des données statistiques à un niveau géographique fin. En effet, l'objectif de ces travaux est de permettre la production des indicateurs pour n'importe quel territoire composé de communes entières, qu'il s'agisse de périmètres institutionnels (régions, départements, intercommunalités), de zonages d'études (aires urbaines, zones d'emploi, bassins de vie) ou de zonages de projet (territoires couverts par un Schéma de cohérence territoriale ou un Parc naturel régional). Cette contrainte suppose la disponibilité de l'information à l'échelle des quelque 36 000 communes de France, non pour l'analyser à ce niveau géographique, mais pour permettre des agrégations de niveau supérieur. En définitive, 27 indicateurs ont été retenus et calculés à partir des données les plus récentes disponibles en 2014, afin de couvrir les 13 dimensions de la qualité de vie. L'échelle géographique qui semble la plus pertinente, pour rendre

compte de la qualité de vie, est celle des territoires de vie, qui découpe la France métropolitaine en 2 677 ensembles géographiques (*voir encadré 1*).

Afin de fournir un résumé plus lisible de l'information établie sur une trentaine d'indicateurs, la question de la construction d'un indicateur synthétique (ou composite) a été soulevée. L'indicateur synthétique présente un intérêt certain en termes de communication, par sa simplicité d'utilisation et la possibilité de classement des territoires qu'il permet. Cependant, le risque est grand que sa construction repose beaucoup trop sur des choix arbitraires, notamment en termes de pondération des dimensions et/ou des indicateurs retenus. Or, pour chaque individu, celle-ci dépend de ses conditions d'existence (revenus, emploi, etc.), d'aspirations individuelles (choix de vie, mode de vie, etc.), mais aussi d'événements personnels dans le cycle de vie (naissance, chômage, état de santé, vieillissement, etc.) qu'une pondération unique ne saurait synthétiser.

L'indice de développement humain (IDH), qui ne retient que trois dimensions (revenu, santé, éducation), accorde la même importance à chacune d'entre elles. Le « Better Life Index » de l'OCDE offre à l'internaute la possibilité de faire varier les pondérations attribuées à chaque dimension. Dans cet article, de même que pour les travaux sur la qualité de vie dans les territoires réalisés précédemment, le choix a été fait de retenir une pondération identique pour tous les indicateurs. Ainsi, aucun indicateur n'est privilégié par rapport à un autre. Bien entendu, un autre système de pondération aurait certainement conduit à des résultats différents, mais on ne voit pas sur quelles informations objectives il aurait pu s'appuyer. Dans un premier temps, en l'absence d'indicateur synthétique, le choix a été fait de réaliser une typologie des territoires, qui met en évidence à la fois les corrélations entre indicateurs et la manière dont les territoires se différencient.

Le principal facteur de différenciation des territoires repose sur les indicateurs d'ordre socio-économique. En général, les territoires où résident les populations les plus favorisées en termes de revenus sont également ceux qui présentent des niveaux de diplômes et des taux d'emploi les plus élevés. On les trouve principalement dans les métropoles ou à proximité. À l'opposée, les difficultés sociales se concentrent dans certains territoires qui cumulent de bas revenus, une forte part de chômeurs de longue durée et de faibles niveaux d'éducation. Il s'agit souvent d'anciens territoires industriels, notamment au Nord et à l'Est de la France, mais également de zones urbanisées situées au Sud de la France, ainsi que de certains espaces ruraux isolés.

L'accessibilité aux services constitue un second facteur de différenciation. Elle est très liée à la densité de la population et des infrastructures de communication, mais peut être favorisée par la présence d'un tourisme dynamique. Les territoires se distinguent également selon les aménités de l'environnement, par la présence d'espaces naturels, et du cadre de vie, à travers les caractéristiques des logements. Ainsi, la part des maisons individuelles oppose évidemment les territoires ruraux aux territoires urbains. Au-delà de ces différences de qualité de vie entre territoires, liées à des questions économiques ou à l'urbanisation, plusieurs dimensions sociétales apparaissent. L'importance du tissu associatif et l'engagement civique caractérisent certains territoires, tandis que, dans d'autres, un mauvais état de santé de la population, un isolement des personnes âgées ou une forte proportion de familles monoparentales constituent des facteurs de risque défavorables à la qualité de vie. La typologie des

territoires de vie qui combine les différentes dimensions permet d'identifier huit grands types.

Huit types de territoires de vie

Premier type : des territoires très urbanisés, plutôt favorisés, mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés (en rose foncé sur la carte).

La première catégorie de territoires est localisée en Île-de-France et dans le Genevois français. Elle se caractérise par une forte densité de population, un accès aux équipements et services très rapide, une utilisation fréquente des transports en commun, des revenus et des salaires plutôt élevés et des emplois stables. En contrepartie, on peut souligner l'importance du chômage de longue durée, des conditions de logement peu confortables et un lien social qui peut être malmené.

Deuxième type : des territoires plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques (en marron sur la carte).

Ce type, qui regroupe la plupart des métropoles régionales (Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, etc.) et des zones touristiques de montagne, conjugue une rapide accessibilité aux équipements et services, une densité de médecins généralistes importante, une bonne adéquation des emplois aux catégories sociales des actifs et une proximité entre lieu de résidence et lieu de travail. Cependant, les difficultés sociales sont présentes : familles monoparentales, suroccupation des logements.

Troisième type : des territoires denses et riches, mais présentant d'importantes disparités entre les femmes et les hommes (en rose clair sur la carte).

Ces territoires, principalement localisés au sud-ouest de Paris et au nord-ouest de Lyon concentrent de hauts revenus, une population diplômée, des transports en commun développés, des équipements et services facilement accessibles, des taux d'activité élevés avec des emplois stables, mais souvent éloignés. En revanche, ces territoires sont marqués par d'importantes disparités entre les femmes et les hommes, que ce soit en termes de taux d'emploi, mais surtout de rémunérations.

Quatrième type : des territoires plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain (en jaune sur la carte).

Ces territoires, situés en périphérie des grands pôles urbains, présentent des caractéristiques favorables, en matière d'emploi, de revenus, de confort des logements, de liens sociaux et de participation à la vie citoyenne. Mais l'emploi est éloigné du domicile et les disparités femmes/hommes sont marquées en termes de taux d'emploi et plus encore en termes de rémunération.

Cinquième type : des territoires plutôt denses, en situation peu favorable (en bleu sur la carte).

Ces territoires, concentrés au Nord-Est de la France, mais aussi dans le Sud-Est occitan, cumulent des positions peu favorables : faible taux d'emploi, difficultés d'insertion des jeunes, fort chômage de longue durée, revenus très modestes, temps d'accès aux équipements élevés, logements peu confortables, isolement des personnes âgées, faible implication sociale et citoyenne.

Sixième type : des bourgs et petites villes en situation intermédiaire (en vert clair sur la carte).

Cette catégorie, surtout présente dans le Bassin Parisien et le Nord-Est, cumule comme la précédente des indicateurs peu favorables à la qualité de vie, notamment en termes d'accès aux équipements, de densité médicale, et de niveau de rémunérations. Elle présente cependant une situation plutôt favorable en termes de taux d'emploi et un moindre niveau d'artificialisation des sols.

Septième type : des territoires isolés, peu urbanisés, hors de l'influence des grands pôles (en vert foncé sur la carte).

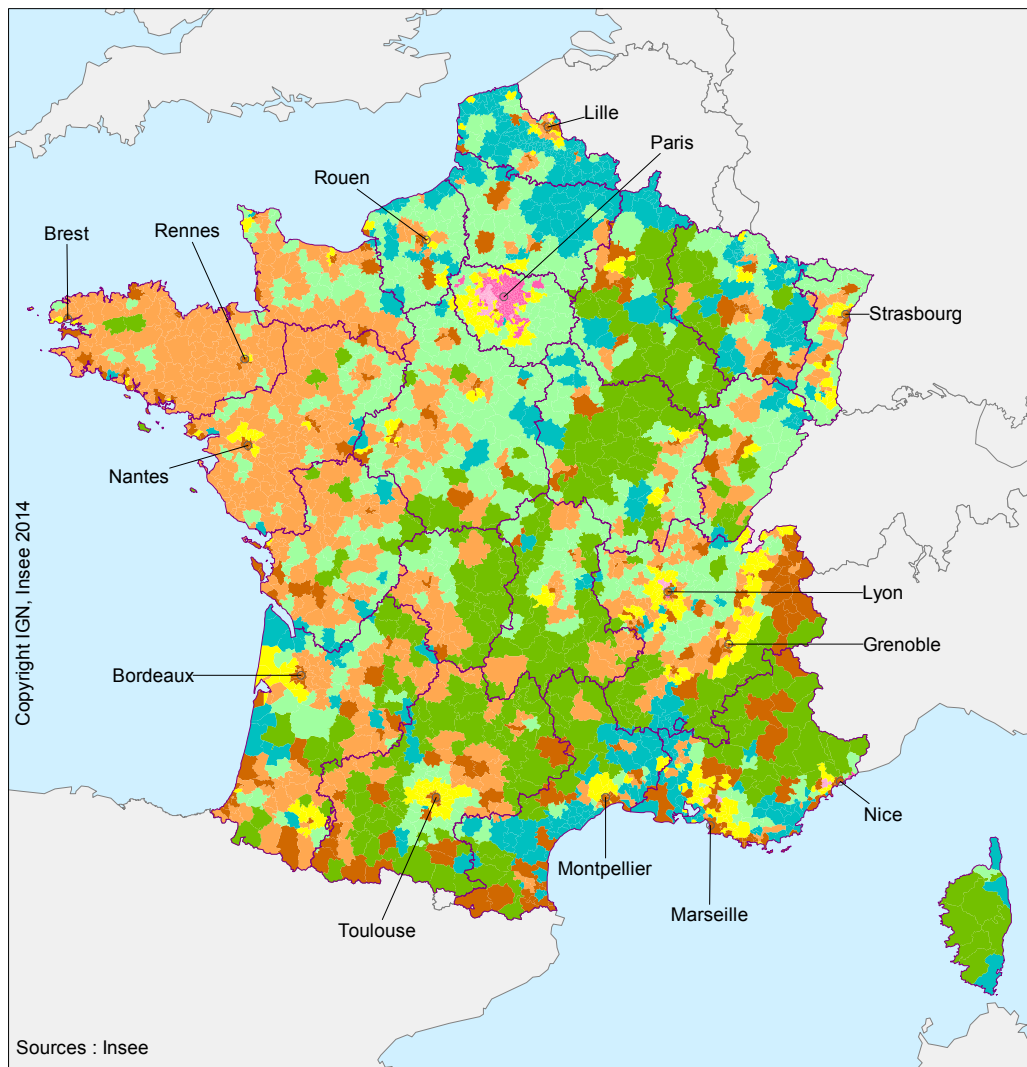
Certains territoires, parfois montagneux, proposent une plus faible accessibilité aux services des différentes gammes et une faible densité médicale. Les rémunérations y sont modestes, mais le taux d'emploi reste dans la moyenne. C'est dans ce type de territoire que la part des espaces artificialisés est la plus faible.

Huitième type : des territoires autour de villes moyennes, offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables (en orange sur la carte).

Enfin, de nombreux territoires organisés autour de villes moyennes, souvent situés dans l'Ouest et le Sud-Ouest se caractérisent par un accès plutôt rapide aux équipements et services, de bonnes conditions de logement et un taux d'emploi élevé, avec peu de disparités entre les femmes et les hommes.

De cette typologie, on peut tirer quelques enseignements globaux concernant le positionnement des territoires en matière de qualité de vie. En premier lieu, la plupart des métropoles ont tendance à se ressembler : elles cumulent les avantages inhérents à la densité de population (accès à l'emploi et aux équipements) et à leur position économique (lieux de création de richesse), mais connaissent pour la plupart de fortes disparités sociales. L'espace péri-urbain est socialement hétérogène et se répartit sur plusieurs types de territoire en matière de qualité de vie : tout le péri-urbain n'est pas en situation de « relégation », bien au contraire, puisque c'est dans ce type d'espace que l'on trouve certains territoires plutôt avantageés sur la plupart des dimensions de la qualité de vie. Enfin, de grandes continuités géographiques apparaissent : le « Grand Ouest » de la France est relativement unifié, la diagonale à faible densité qui va des Ardennes aux Pyrénées est très visible. De ce point de vue, les empreintes de l'histoire et de la géographie de notre pays restent encore très prégnantes.

Carte 1 : Huit types de territoires de vie



- Type 1** : très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés
- Type 2** : plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide, avec des difficultés socio-économiques
- Type 3** : denses et riches, mais présentant d'importantes disparités femmes/hommes
- Type 4** : plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain
- Type 5** : plutôt denses, en situation peu favorable
- Type 6** : bourgs et petites villes en situation intermédiaire
- Type 7** : isolés, peu urbanisés, hors influence des grands pôles
- Type 8** : autour de villes moyennes, offrant emplois et conditions de vie plutôt favorables

Les dynamiques territoriales de la qualité de vie

Au-delà de cette « photographie » des territoires sous l'angle de la qualité de vie, la question posée est celle de leur trajectoire au cours des dernières années, avec un recul temporel suffisant, compte tenu de l'inertie de certains des phénomènes observés. À notre connaissance, aucune étude n'a été conduite jusqu'à présent, à une échelle territoriale fine, pour apprécier ces dynamiques de la qualité de vie. En effet, l'objectif n'est pas de quantifier les évolutions de la qualité de vie au plan national, mais d'examiner dans quelle mesure les territoires ont suivi en la matière des trajectoires homogènes, convergentes ou divergentes. Il s'agit également d'identifier les dimensions dont les évolutions sont les plus déterminantes au niveau local et de caractériser les territoires qui connaissent des trajectoires spécifiques. Pour apporter des éléments de réponse, il convient désormais, à partir de données en évolution, observées sur une période de 10 à 15 ans, d'apprécier les dynamiques des indicateurs dans les territoires sur les différentes dimensions de la qualité de vie.

Pour ce faire, la première étape consiste à sélectionner des indicateurs qui soient non seulement comparables dans l'espace, ce qui est déjà indispensable pour une approche statique, mais également dans le temps. Un examen détaillé montre que, parmi les 27 indicateurs retenus pour la typologie des territoires, on dispose de données comparables, sur un intervalle de temps de 10 à 15 ans, pour 22 d'entre eux. Pour 5 indicateurs, les comparaisons dans le temps ne sont donc pas possibles, du fait de l'absence de données rétrospectives ou de ruptures des séries statistiques liées à des modifications dans les sources ou dans les concepts mis en œuvre. De ce fait, deux dimensions précédemment couvertes ne le sont plus pour analyser les évolutions : il s'agit de la dimension concernant les transports et de celle qui couvre la culture, les sports, les loisirs et la vie associative.

Néanmoins, les 22 indicateurs disponibles aux deux dates fournissent une couverture relativement satisfaisante des dimensions les plus discriminantes de la qualité de vie au niveau territorial et permettent d'en apprécier les dynamiques, même si les indicateurs socio-économiques, liés aux revenus ou à l'emploi, sont très présents. La liste des indicateurs figure dans le tableau 1, qui indique les valeurs observées pour la France métropolitaine. À cette échelle, certaines évolutions traduisent une amélioration significative de la qualité de vie. Ceci concerne, par exemple, le niveau d'éducation (hausse de la part des diplômés du baccalauréat) et l'égalité entre les femmes et les hommes (progression du taux d'emploi des femmes). À l'inverse, d'autres indicateurs reflètent plutôt un risque de dégradation de la qualité de vie. C'est le cas pour l'insertion des jeunes dans la formation ou l'emploi, l'augmentation de la part des familles monoparentales ou l'allongement des trajets domicile-travail. Cependant, au plan national, force est de constater que la plupart des indicateurs retenus sont relativement stables, ce qui traduit une certaine inertie de la qualité de vie globale de la population de France métropolitaine au cours de la décennie écoulée.

Tableau 1 – Les indicateurs de qualité de vie

| Indicateurs de qualité de vie | Sens pour la qualité de vie (*) | Point ancien | | Point récent | | Evolution (en points) |
|--|---------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|-----------------------|-----------------------|
| | | Année | France métropolitaine | Année | France métropolitaine | France métropolitaine |
| Accessibilité aux équipements et services | | | | | | |
| Part de la population ayant accès en moyenne aux 21 équipements de la gamme de proximité en 7 minutes ou moins (en %) | + | 1998 | 95,1 | 2014 | 95,1 | 0,0 |
| Part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %) | + | 1998 | 95,3 | 2014 | 94,4 | -0,9 |
| Éducation | | | | | | |
| Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %) | + | 1999 | 32,0 | 2012 | 45,1 | 13,1 |
| Part des 20-29 ans ayant au moins le baccalauréat (en %) | + | 1999 | 56,8 | 2012 | 67,2 | 10,4 |
| Égalité femmes-hommes | | | | | | |
| Écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes pour les 25-54 ans (valeur absolue, en points) | - | 1999 | 16,3 | 2012 | 8,2 | -8,1 |
| Écart relatif entre le salaire net horaire moyen des femmes et celui des hommes (valeur absolue, en %) | - | 2002 | 17,7 | 2012 | 16,1 | -1,6 |
| Emploi - travail | | | | | | |
| Taux d'emploi des 25-54 ans (en %) | + | 1999 | 77,4 | 2012 | 80,6 | 3,2 |
| Part des salariés en emploi stable (CDI ou fonction publique) (en %) | + | 1999 | 84,7 | 2012 | 85,1 | 0,4 |
| Part des 18-25 ans en emploi ou en formation (en %) | + | 1999 | 82,7 | 2012 | 78,3 | -4,4 |
| Salaire net horaire moyen des salariés à temps plein (base 100 Métropole) | + | 2002 | 100,0 | 2012 | 100,0 | /// |
| Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active de 15-64 ans (en %) | - | 1999 | 6,9 | 2012 | 5,3 | -1,6 |
| Niveau d'adéquation potentielle, au regard des catégories sociales, des emplois du territoire et de la population active occupée (en %) | + | 1999 | 96,5 | 2012 | 96,4 | -0,1 |
| Environnement | | | | | | |
| Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %) | - | 2000 | 4,9 | 2006 | 5,1 | 0,2 |
| Équilibre travail - vie privée | | | | | | |
| Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (en %) | + | 1999 | 77,1 | 2012 | 73,9 | -3,2 |
| Logement | | | | | | |
| Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation (résidences principales occupées par 2 personnes ou plus) (en %) | - | 1999 | 10,1 | 2012 | 9,0 | -1,1 |
| Part de la population vivant dans un logement sans salle de bain (en %) | - | 1999 | 3,6 | 2012 | 2,9 | -0,7 |
| Relations sociales | | | | | | |
| Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules (en %) | - | 1999 | 43,5 | 2012 | 42,7 | -0,8 |
| Part des familles monoparentales (en %) | - | 1999 | 12,3 | 2012 | 14,3 | 2,0 |
| Revenus | | | | | | |
| Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (base 100 Métropole) | + | 1999 | 100,0 | 2012 | 100,0 | /// |
| Santé | | | | | | |
| Indice comparatif de mortalité globale (base 100 France) | - | 1998 - 2002 | 99,8 | 2009 - 2013 | 99,9 | /// |
| Part de la population ayant accès en moyenne à un médecin généraliste et à une pharmacie en 10 minutes ou moins (en %) | + | 1998 | 98,4 | 2014 | 98,2 | -0,2 |
| Vie citoyenne | | | | | | |
| Taux de participation électorale au 1er tour de l'élection présidentielle (en %) | + | 2002 | 72,8 | 2012 | 81,4 | 8,6 |

Source : Insee, SOeS, DGFIP, ministère de l'Intérieur.

(*) Le sens pour la qualité de vie indique si une augmentation de la valeur de l'indicateur traduit une amélioration de la qualité de vie (+) ou l'inverse (-).

Des évolutions différenciées à l'échelle des territoires

Si l'on observe assez peu d'évolutions significatives des indicateurs de qualité de vie au niveau national, il n'en est pas de même à l'échelle des territoires de vie. À cette échelle, la majorité des indicateurs peuvent connaître des variations d'assez forte amplitude. De façon schématique, les indicateurs peuvent être classés en trois catégories :

– ceux pour lesquels les évolutions dans les territoires de vie sont **convergentes**, donc traduisent une réduction des disparités territoriales. Cette réduction peut résulter soit d'un mouvement de « rattrapage » pour les territoires initialement les moins bien situés et qui connaissent des améliorations significatives, soit d'un phénomène de « saturation » pour ceux qui étaient initialement bien positionnés et qui évoluent peu, soit d'une combinaison de ces deux tendances.

– ceux, à l'inverse, pour lesquels les évolutions sont **divergentes**, donc reflètent un accroissement des disparités territoriales, les territoires bien positionnés creusant l'écart, et ceux qui étaient en retrait accentuant leur retard. Ce type d'évolution peut questionner les politiques publiques nationales ou locales visant l'égalité des territoires.

– ceux, enfin, pour lesquels les évolutions se déroulent de façon à peu près **homogène** dans tous les territoires, la quasi-totalité d'entre eux se conformant à la tendance nationale, tout en conservant leurs différenciations initiales.

Pour apprécier la nature de ces évolutions, il convient de mettre en relation la situation initiale des territoires de vie, au regard des 22 indicateurs retenus, avec les variations observées pour ces mêmes indicateurs au cours de la période considérée. Pour ce faire, deux méthodes ont été mises en œuvre. La première consiste à calculer, pour chaque indicateur, sur les 2 677 territoires de vie, la corrélation entre la valeur initiale et la variation, celle-ci étant mesurée comme la différence entre le point récent et la valeur initiale de l'indicateur. Une corrélation positive traduit des évolutions divergentes, tandis qu'une corrélation négative reflète des évolutions convergentes.

Mais cette première méthode trouve ses limites, notamment si l'on observe une liaison non linéaire entre la position initiale et l'évolution, ce qui peut se produire dans certaines situations de rattrapage ou de saturation. Une deuxième méthode consiste à classer les territoires en dix groupes ordonnés selon les valeurs initiales des indicateurs (ces dix groupes étant délimités par les neuf déciles de valeurs), puis à calculer, au sein de chaque groupe, les évolutions moyennes. Ceci permet de mieux mesurer, au niveau des dix groupes, les relations entre valeurs initiales et variations. Cette méthode présente l'avantage de visualiser la tendance générale et de mettre ainsi en évidence, le cas échéant, des liaisons non linéaires. Le tableau 2 fournit les valeurs des coefficients de corrélation, calculés selon les deux méthodes. Le graphique 1 illustre, pour quelques indicateurs, les relations entre point initial et évolution, au niveau des groupes de territoires.

Pour environ la moitié des indicateurs (12 sur 22), les évolutions observées sont nettement convergentes. Ceci concerne plusieurs indicateurs reflétant des dimensions socio-économiques. Ainsi, le taux d'emploi des 25-54 ans progresse dans la quasi-totalité des territoires de vie. Mais son augmentation est beaucoup plus forte (près de 6 points) dans les territoires où il était initialement le moins élevé que dans ceux où il atteignait déjà plus de 85 %, où il n'augmente que de 2 points. Ces mécanismes de convergence, associés à une amélioration quasi-générale, au regard de la qualité de vie, sont également vérifiés pour d'autres indicateurs, tels que la part des jeunes diplômés du baccalauréat et l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes. La part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules connaît également une évolution convergente, mais les variations sont inverses. Les parts augmentent dans les territoires où elles étaient les plus faibles et diminuent dans les autres. Ceci traduit une certaine homogénéisation du mode de vie des personnes âgées dans les territoires. Au plan national, l'indicateur varie peu (-0,8 point), mais les évolutions moyennes vont de +4 points dans le premier groupe de territoires à -4 points dans le dernier, ce qui contribue à réduire sensiblement les écarts entre ces deux groupes.

À l'inverse, certains indicateurs évoluent plutôt de façon divergente. C'est le cas, par exemple pour le temps moyen d'accès aux équipements et aux services de la gamme intermédiaire (supermarché, commerces spécialisés, laboratoire d'analyses médicales, etc.). Dans les territoires de vie où la part de la population éloignée de ces équipements était la plus importante, la situation s'est dégradée. Il s'agit fréquemment d'espaces à faible densité. À l'inverse, dans les territoires plutôt denses, où l'accès aux équipements de la vie courante est facilité, la situation n'a pas ou peu évolué. On peut faire le même constat pour l'accès aux services de soins de premier recours que sont le médecin généraliste et la pharmacie. Il faut signaler que, pour limiter cette extension des « déserts médicaux », des politiques incitatives, sous forme d'aides à l'installation des médecins, ont été mises en place ces dernières années.

Pour d'autres indicateurs, les évolutions peuvent être plus délicates à interpréter. Dans le domaine de l'environnement, la part des espaces artificialisés a tendance à augmenter plus rapidement dans les territoires initialement en situation intermédiaire, où l'urbanisation s'étend de façon progressive, au détriment des espaces naturels et agricoles. De même, la part des actifs résidant à moins de 30 minutes de leur lieu de travail diminue sensiblement (autour de cinq points) dans les territoires initialement en position médiane, ce qui peut s'expliquer également par l'extension de la péri-urbanisation.

Tableau 2 : Corrélations entre valeurs initiales et évolutions

| | Corrélations calculées sur données individuelles (par territoire de vie) | Corrélations calculées sur données regroupées (délimités par déciles) |
|--|---|--|
| Part de la population vivant dans un logement sans salle de bain (en %) | -0,77 | -1,00 |
| Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active de 15-64 ans (en %) | -0,69 | -1,00 |
| Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules (en %) | -0,52 | -0,99 |
| Part des salariés en emploi stable (CDI ou fonction publique) (en %) | -0,48 | -0,99 |
| Écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes pour les 25-54 ans (valeur absolue, en points) | -0,78 | -0,99 |
| Taux de participation électorale au 1er tour de l'élection présidentielle (en %) | -0,51 | -0,99 |
| Taux d'emploi des 25-54 ans (en %) | -0,32 | -0,99 |
| Écart relatif entre le salaire net horaire moyen des femmes et celui des hommes (valeur absolue, en %) | -0,54 | -0,98 |
| Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (base 100 Métropole) | -0,39 | -0,97 |
| Part des 20-29 ans ayant au moins le baccalauréat (en %) | -0,38 | -0,95 |
| Part des 18-25 ans en emploi ou en formation (en %) | -0,16 | -0,89 |
| Indice comparatif de mortalité globale (base 100 France) | -0,17 | -0,89 |
| Salaire net horaire moyen des salariés à temps plein (base 100 Métropole) | 0,01 | -0,48 |
| Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (en %) | -0,16 | -0,33 |
| Niveau d'adéquation, au regard des catégories sociales, des emplois du territoire et de la population active occupée (en %) | 0,01 | 0,10 |
| Part de la population ayant accès en moyenne aux 21 équipements de la gamme de proximité en 7 minutes ou moins (en %) | 0,02 | 0,21 |
| Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation (résidences principales occupées par 2 personnes ou plus) (en %) | 0,18 | 0,27 |
| Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge) (en %) | 0,14 | 0,51 |
| Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %) | 0,18 | 0,60 |
| Part des familles monoparentales (en %) | 0,17 | 0,66 |
| Part de la population ayant accès en moyenne à un médecin généraliste et à une pharmacie en 10 minutes ou moins (en %) | 0,18 | 0,91 |
| Part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %) | 0,17 | 0,91 |

NB : Les indicateurs sont classés selon les valeurs sur données regroupées.

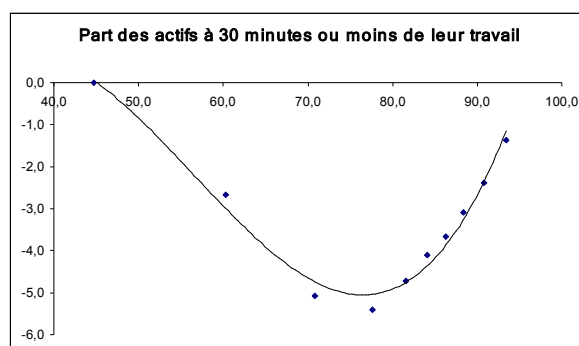
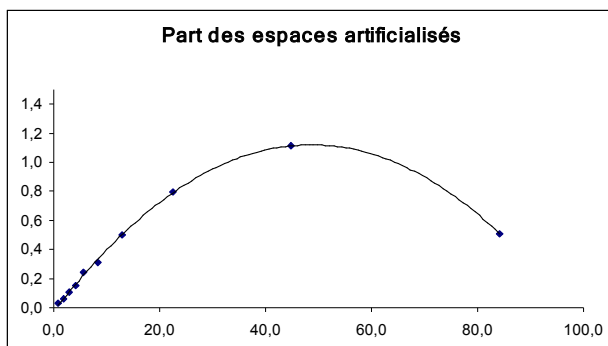
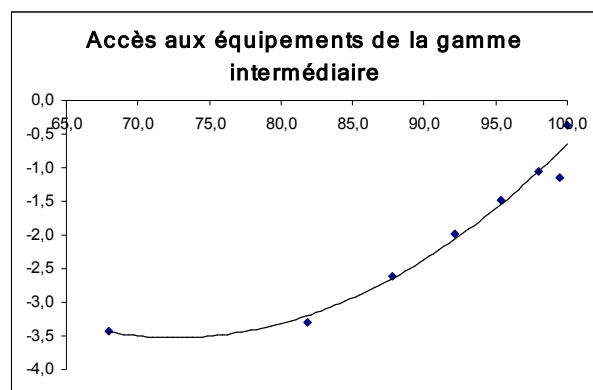
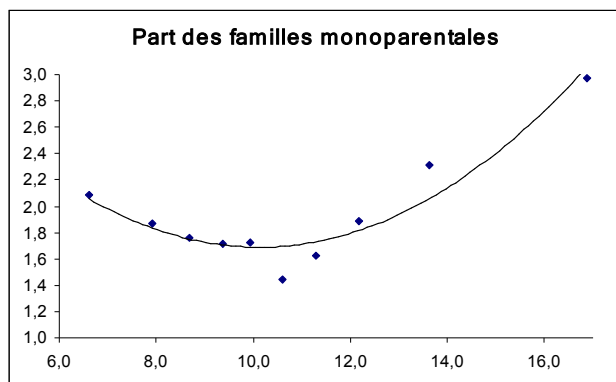
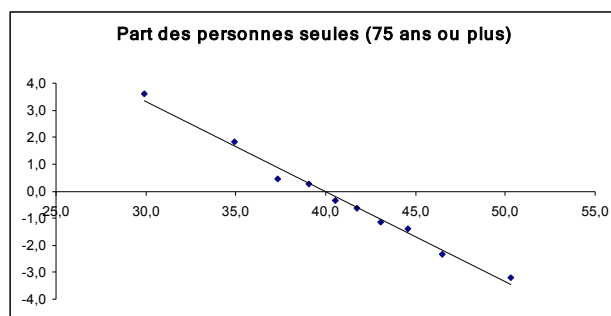
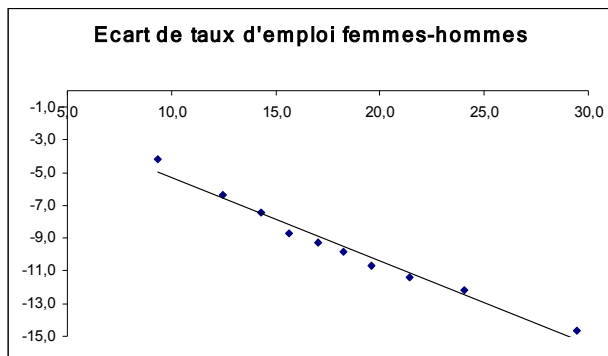
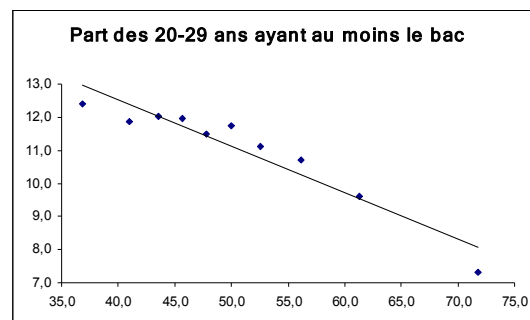
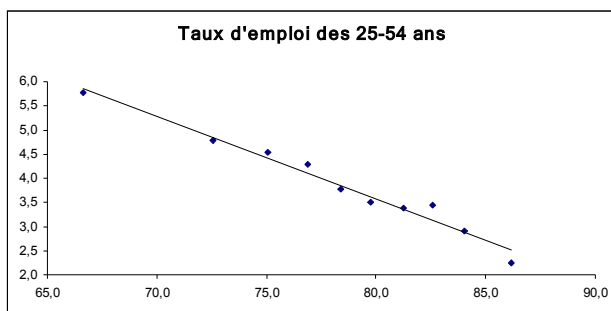
La significativité des coefficients doit être appréciée en fonction du nombre d'observations (2 677 territoires de vie pour les données individuelles, 10 classes pour les données regroupées).

Pour les données individuelles, on peut considérer le coefficient comme significatif si $|R| > 0,10$.

Pour les données agrégées, on peut considérer le coefficient comme significatif si $|R| > 0,58$.

Les cases grisées indiquent les coefficients non significatifs.

Graphique 1 : Relation entre situation initiale et variation pour quelques indicateurs



Note de lecture : Pour huit indicateurs, sont représentées en abscisse la valeur initiale moyenne des groupes de territoires de vie (définis à partir des déciles) et en ordonnée la variation moyenne. Les quatre graphiques du haut illustrent des évolutions convergentes. Les graphiques du bas illustrent des évolutions plutôt divergentes ou de nature plus complexe.

Une approche synthétique des évolutions de la qualité de vie dans les territoires

Comment synthétiser ces évolutions, dont on voit qu'elles sont très différentes selon les indicateurs et les territoires ? Dans les travaux précédents (Reynard, Vialette, 2014), la réalisation d'une typologie de territoires avait été privilégiée par rapport à la construction d'un indice synthétique de qualité de vie. Les questions soulevées par la pondération des dimensions et des indicateurs élémentaires contribuant à un tel indice, le choix de mettre en avant la manière dont les territoires se différencient plutôt qu'un score composite permettant de positionner chacun d'entre eux, motivaient cette décision. Cependant, il nous semble que la mesure globale de l'évolution de la qualité de vie dans les territoires, dans l'optique d'analyser les mécanismes de convergence ou de divergence des dynamiques territoriales, suppose à présent de construire un indicateur synthétique, sous réserve de l'interpréter à un niveau relativement agrégé.

En attribuant à chaque territoire de vie, pour chacun des 22 indicateurs retenus, son rang signé par le sens de l'indicateur en termes de qualité de vie, on peut établir, par sommation, un indicateur synthétique pour chaque date (point ancien et point récent) et calculer ensuite, par différence, les évolutions sur ces rangs synthétiques. Ces rangs synthétiques normés peuvent s'interpréter comme des « scores » de qualité de vie, sous l'hypothèse de pondération identique des indicateurs. Les trois cartes ci-jointes permettent de visualiser les résultats sur les 2 677 territoires de vie de France métropolitaine. Les deux cartes de situation (point ancien et point récent) sont très proches. En effet, à l'échelle des 2 677 territoires de vie, la corrélation entre le score ancien et le score récent est significativement positive ($R = 0,93$). Ceci n'est pas surprenant et traduit l'inertie de la qualité de vie globale dans les territoires, même si la carte d'évolution des scores met en évidence de larges territoires où la qualité de vie a plutôt tendance à se dégrader, notamment dans le bassin parisien, le nord-est et le sud de la France.

En revanche, la corrélation entre le score ancien et son évolution n'est pas significativement différente de 0 ($R = -0,05$). Ceci traduit le fait que les évolutions globales de qualité de vie sont indépendantes de la situation initiale. Des territoires bien positionnés ou mal positionnés il y a 10 ou 15 ans ont pu connaître indifféremment des améliorations, des dégradations ou une stabilité de leur situation. Autrement dit, les mécanismes divergents, convergents ou de nature plus complexe, qui expliquent les dynamiques territoriales de qualité de vie, tendent à s'équilibrer et à s'annuler.

L'indépendance entre situation initiale et évolution peut être mise en évidence d'une autre manière, en regroupant les territoires en 9 groupes, croisant 3 classes de situation initiale et 3 classes d'évolution, ces classes étant délimités par les deux terciles des distributions des scores initiaux et des évolutions de scores. Le test du khi-deux réalisé sur le tableau de contingence permet également de conclure à l'indépendance, chacun des 9 groupes contenant entre 10 et 12 % du nombre total de territoires observés (voir *tableau 3*).

Nous allons à présent nous intéresser aux 4 groupes de territoires suivants, qui se situent, selon les deux critères (position initiale et évolution), aux extrémités de la distribution (*voir carte 4*) :

- **groupe « 11 »** (en rouge sur la carte, 273 territoires, soit 10,2 %) : territoires ayant le score initial le plus élevé et les évolutions les plus favorables,
- **groupe « 13 »** (en bleu clair sur la carte, 304 territoires, soit 11,4 %) : territoires ayant le score initial le plus élevé et les évolutions les plus défavorables,
- **groupe « 31 »** (en orange sur la carte, 301 territoires, soit 11,2 %) : territoires ayant le score initial le plus faible et les évolutions les plus favorables,
- **groupe « 33 »** (en bleu foncé sur la carte, 303 territoires, soit 11,3 %) : territoires ayant le score initial le plus faible et les évolutions les plus défavorables.

Le premier objectif est de caractériser chacun des quatre groupes retenus, en termes de positionnement géographique et de trajectoire socio-démographique, afin de détecter des spécificités territoriales en lien avec les dynamiques de qualité de vie. C'est au sein des groupes « 11 » et « 33 » que l'on trouve les territoires qui connaissent les évolutions les plus divergentes en matière de qualité de vie, tandis que les groupes « 13 » et « 31 » contribuent à la convergence des territoires. Les cinq autres groupes ne seront pas analysés, car ils connaissent soit des situations initiales, soit des évolutions, qui sont très proches de la médiane des territoires. Le second objectif vise à identifier, pour chaque groupe, les principaux déterminants de la qualité de vie, dans la situation actuelle et en évolution.

Le **groupe « 11 »** englobe les territoires initialement les mieux positionnés en termes de qualité de vie et qui ont connu les évolutions les plus favorables. Plus des deux tiers des territoires concernés sont concentrés dans cinq régions, situées à l'ouest ou au sud de la France : Pays de la Loire, Bretagne, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Auvergne-Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Il s'agit de régions plutôt dynamiques sur le plan économique et démographique. On compte également un certain nombre de territoires de vie de cette catégorie en PACA et en Île-de-France, mais très peu dans les régions du nord et de l'est de la France. La très grande majorité de ces territoires se situe dans la périphérie des grandes agglomérations, qu'il s'agisse de communes de banlieue ou de l'espace périurbain environnant. Beaucoup d'entre eux sont localisés autour des métropoles de Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Grenoble, mais ce groupe de territoires n'englobe aucune ville centre des métropoles citées. Les territoires concernés connaissent en général une très forte croissance de leur population (en moyenne, près de +20 % entre 1999 et 2012) et du nombre d'emplois sur longue période (+123 % entre 1975 et 2012).

Les déterminants de la qualité de vie dans ce premier groupe de territoires sont essentiellement socio-économiques : revenus élevés, fort taux d'emploi, bon niveau de diplômes, proportion importante de jeunes insérés en emploi ou en formation, etc. Mais c'est aussi sur d'autres dimensions, plus sociétales, que les améliorations de la qualité de vie ont été les plus sensibles ces dernières années : indice comparatif de mortalité, égalité entre les femmes et les hommes pour l'accès à l'emploi, baisse de la part des personnes âgées vivant seules, etc.

Le **groupe « 13 »** rassemble les territoires qui étaient initialement les mieux positionnés, mais qui ont connu les évolutions les plus défavorables en termes de

qualité de vie. Près du tiers de ces territoires de vie sont localisés dans l'agglomération parisienne, mais beaucoup sont présents dans plusieurs autres régions : Centre-Val-de-Loire, Bretagne, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, notamment. Les deux tiers de ces territoires sont situés dans de grandes unités urbaines, le plus souvent dans des communes de banlieue, mais ils englobent également certaines villes centres : Lyon, Rennes, Dijon, Limoges, Poitiers, pour ne citer que les plus importantes. Dans ce groupe, la population connaît une augmentation proche de la moyenne nationale entre 1999 et 2012 (environ +10 %). En revanche, le nombre d'emplois connaît une très forte progression sur longue période, il est multiplié par deux entre 1975 et 2012.

Les déterminants de la qualité de vie dans ce deuxième groupe de territoires sont principalement liés à la bonne accessibilité aux équipements et services des différentes gammes, ainsi qu'aux services de santé. Ces phénomènes sont à mettre en relation avec la forte densité de population des territoires de ce deuxième groupe. Les indicateurs qui expriment une dégradation de la qualité de vie sont plutôt d'ordre socio-économique (taux d'emploi, précarité de l'emploi, chômage de longue durée, insertion des jeunes, etc.) mais également des indicateurs liés au cadre de vie telles que la suroccupation des logements. On peut également signaler l'augmentation de la part des familles monoparentales et une réduction plus faible qu'ailleurs de l'écart entre les femmes et les hommes pour le taux d'emploi.

Le **groupe « 31 »** concerne des territoires initialement plutôt mal positionnés en termes de qualité de vie, mais qui ont connu depuis des améliorations significatives. Ce groupe est très présent en Corse et en Normandie, mais également au cœur du Massif Central et en Provence. On y trouve à la fois des territoires à nette orientation touristique, des territoires à dominante périurbaine, mais également des territoires isolées, hors influence des pôles. Globalement, leur croissance démographique est proche de la moyenne nationale, mais l'emploi progresse moins sur longue période, du fait de la diminution du nombre d'actifs agricoles. La principale caractéristique de ces territoires est leur faible densité de population, même s'ils peuvent englober quelques pôles urbains (Ajaccio, Bastia, Albertville, etc.). Il en résulte un positionnement plutôt peu favorable en termes d'accès aux équipements, qui ne s'améliore pas de façon significative. En revanche, le rattrapage est beaucoup plus net pour les indicateurs liés à l'emploi et aux revenus, ainsi qu'au confort des logements.

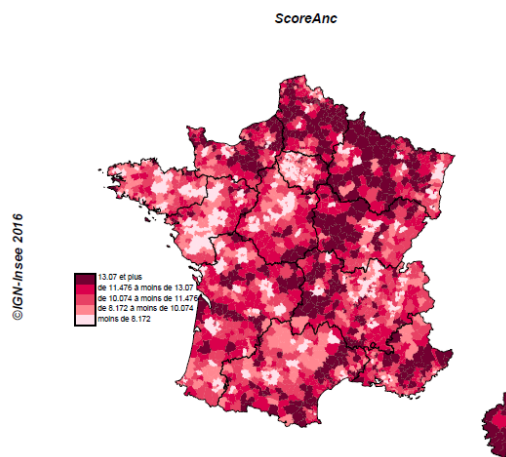
Le **groupe « 33 »** identifie les territoires qui étaient initialement mal positionnés en termes de qualité de vie, et où la situation s'est encore aggravée au cours de la décennie écoulée. A la différence du précédent, ce groupe compte plus de territoires urbains, centrés sur des grandes villes (Le Havre, Nîmes, Mulhouse, etc.), mais plus souvent sur des villes moyennes ou de petite taille. On y trouve également plusieurs communes de banlieue des grandes agglomérations (Saint-Denis, Aubervilliers, Vénissieux, etc.). Beaucoup de territoires de ce type sont localisés dans les trois régions du nord-est de la France (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Bourgogne-Franche-Comté), mais on les rencontre également dans l'arrière-pays languedocien. C'est dans ce groupe que la croissance démographique est la plus faible, moitié moins importante que la moyenne nationale, entre 1999 et 2012. Dans près de la moitié des territoires de ce groupe, le nombre d'emplois a diminué depuis 1975, souvent en lien avec des pertes d'effectifs

industriels.

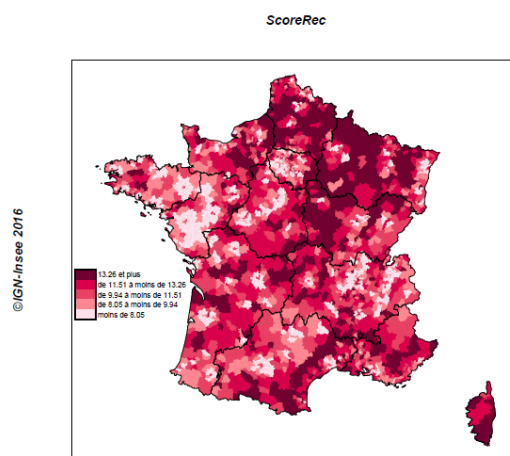
Il n'est donc pas surprenant que les territoires de ce groupe soient mal positionnés pour la plupart des indicateurs socio-économiques (emploi, chômage, insertion des jeunes, niveau de diplômés, revenus, etc.), pour lesquels la situation a eu tendance à s'aggraver ces dernières années. Ceci se répercute sur d'autres dimensions. Ainsi, dans ce groupe de territoires, l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes diminue moins qu'au plan national et la surmortalité s'accroît, malgré une amélioration de l'accessibilité aux services de santé de proximité.

Cette analyse fait apparaître le poids déterminant des dimensions socio-économiques dans les dynamiques territoriales de qualité de vie. Ceci ne tient pas seulement à leur importance parmi les indicateurs initialement sélectionnés, mais également à leur effet d'entraînement sur d'autres dimensions. Dans les territoires qui connaissent les évolutions les plus contrastées, ce sont les problématiques liées à l'emploi, au chômage et au niveau de revenus qui induisent les trajectoires les plus divergentes ou convergentes, selon le cas. L'empreinte du passé industriel de certaines régions, les mécanismes de desserrement urbain autour des métropoles, la revitalisation de certains espaces ruraux, sont autant de facteurs qui conduisent à des modifications lentes, mais significatives, de la qualité de vie dans les territoires. Les phénomènes de migrations résidentielles de la population influent sur les indicateurs observés, car ils contribuent dans certains cas à la mutation sociale des espaces observés. Mais les politiques publiques nationales et locales en faveur de l'égalité des territoires peuvent également jouer un rôle déterminant dans cette recomposition territoriale, qui conditionne la qualité de vie globale des habitants.

Carte 2 : Score initial de qualité de vie (point ancien)

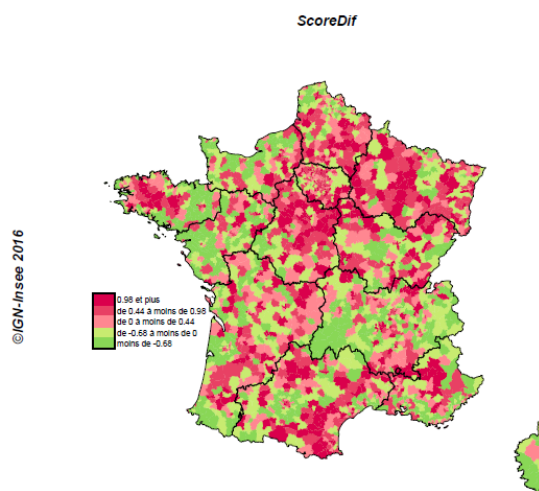


Carte 3 : Score final de qualité de vie (point récent)



Source : Insee

Carte 4 : Différences de score de qualité de vie (point récent – point ancien)



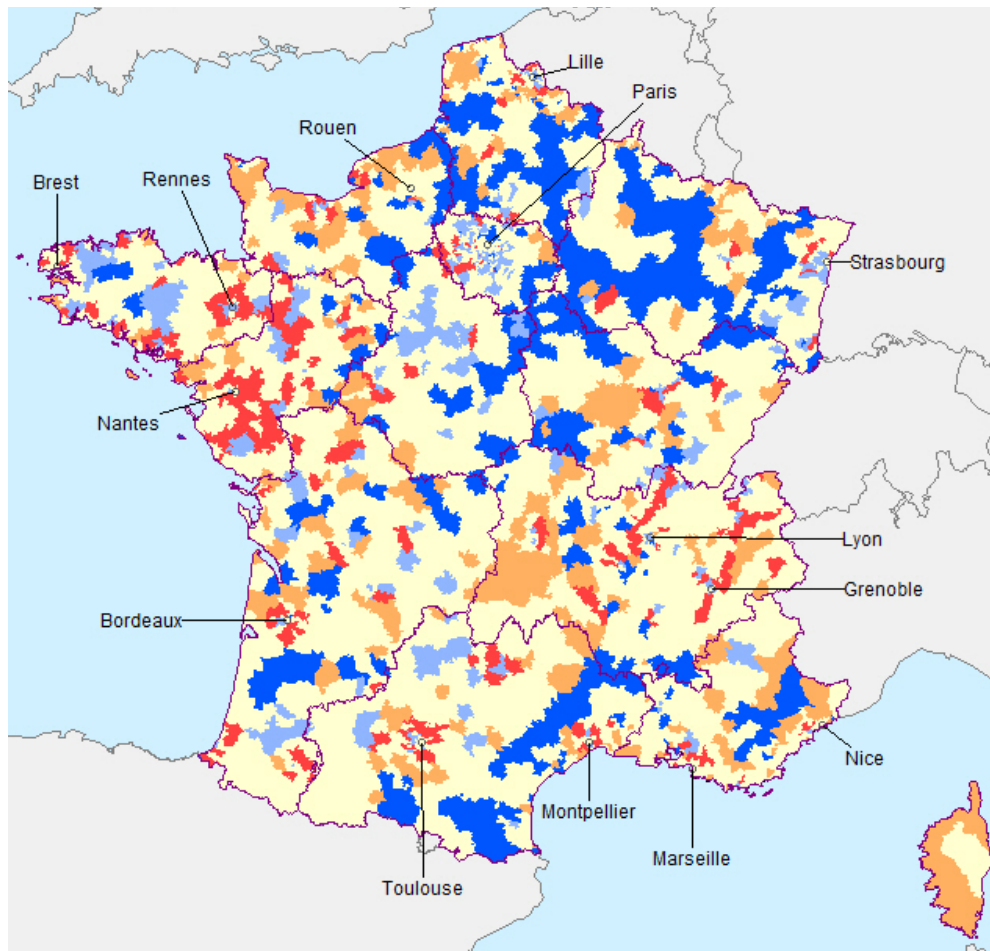
Source : Insee

Tableau 3 : Répartition des territoires selon leur score initial de qualité de vie et sa variation

| en % | Variation du score | | | Ensemble |
|----------------------|--------------------|-------------|-------------|--------------|
| | Favorable | Moyenne | Défavorable | |
| Score initial | | | | |
| Favorable | 10,2 | 11,8 | 11,4 | 33,3 |
| Moyen | 11,9 | 10,8 | 10,6 | 33,4 |
| Défavorable | 11,2 | 10,8 | 11,3 | 33,3 |
| Ensemble | 33,3 | 33,4 | 33,3 | 100,0 |

NB : Le test du khi-deux permet de conclure à l'indépendance, au seuil de 5 %.

Carte 5 : Les territoires composant les 4 groupes les plus contrastés



| | | |
|--|----------|---|
| | 11 (273) | Situation initiale favorable et évolution favorable |
| | 13 (304) | Situation initiale favorable et évolution défavorable |
| | 31 (301) | Situation initiale défavorable et évolution favorable |
| | 33 (303) | Situation initiale défavorable et évolution défavorable |

Encadré 1 : bassins de vie et territoires de vie

Bassins de vie : constitués d'unités urbaines entières et de communes environnantes, ils sont définis comme les plus petits territoires, organisés autour d'un pôle de services, au sein desquels la population a accès aux équipements et services les plus courants. Dans les contours d'un bassin de vie s'organise une grande partie du quotidien des habitants. Cette délimitation a été effectuée en 2012, à partir de données de 2010.

Territoires de vie : défini pour cette étude, ce zonage découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés. S'affranchissant des limites des unités urbaines, les territoires de vie découpent ainsi les grands bassins de vie autour des pôles de services. La France métropolitaine est ainsi constituée de 2 677 territoires de vie, les bassins de vie de moins de 50 000 habitants étant conservés tels que.

Bibliographie

« Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », J. Stiglitz, A. Sen, J.-P. Fitoussi, La documentation française, septembre 2009.

OCDE (2016), *Comment va la vie ? 2015 : Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/how_life-2015-fr

« L'économie du bonheur » C. Senik, Seuil, La République des idées, 2014.

« Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous » K. Pickett, R. Wilkinson, Les petits matins, 2013.

« Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair » M.-H. Amiel, P. Godefroy, S. Lollivier, Insee Première n° 1428, janvier 2013.

« Une approche de la qualité de vie dans les territoires » R. Reynard, P. Vialette, Insee Première n° 1519, octobre 2014.